Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 17 (1932)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, MARS 1932 N° 3 17me ANNÉE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition: IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.): BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Idées directrices

Vouloir vivre et non se laisser vivre

Certaines gens voient dans l'étatisme, autrement dit dans « l'économie dirigée », la solution définitive de tous les grands problèmes économiques, politiques, sociaux. C'est fermer les yeux afin de ne pas voir le précipice: excellent moyen pour tomber dedans.

Toutes les grandes réformes sont issues de l'initiative individuelle. La fierté personnelle de ce que l'on a fait, le désir d'atteindre le but que l'on s'est fixé, l'amour du travail que l'on a choisi, voilà ce qui pousse l'homme vers ses plus hautes destinées, ce qui l'aiguillonne, ce qui lui fait oublier ses fatigues et consentir joyeusement à des sacrifices. Qu'est-ce que la vie, sinon être soi-même ?

L'étatisme ne peut être que le rêve des médiocres, de ceux pour lesquels atteindre le niveau moyen constitue un progrès, parce qu'ils s'y sentent inférieurs. L'étatisme égalise les fiertés, les responsabilités, les désirs et les travaux. Autant dire qu'il supprime ce qui est spontané et fort.

Dans les temps que nous traversons, il est impossible de se reposer uniquement sur la communauté. Un effort persévérant est demandé à chacun dans sa sphère d'action. Il faut vouloir vivre et non se laisser vivre. Il faut des hommes résolus à défendre les idées de la responsabilité personnelle et de l'initiative privée.

X.....

***

En marge du crédit agricole

C'est une grave erreur, à notre avis, que de traiter toutes les exploitations agricoles sur le même pied, ou à peu près, concernant le crédit. Les exploitations sont très différentes les unes des autres, quant aux besoins financiers et aux garanties de remboursement. Le genre d'exploitation, les capacités professionnelles, le caractère, l'esprit d'économie, la santé de l'agriculteur et de sa femme, les conditions de famille (enfants en bas-âge ou enfants travaillant sur le domaine), les conditions de fortune, etc., jouent un rôle important en matière d'octroi de prêts. Les investigations pour obtenir ces renseignements et le contrôle des débiteurs est de première importance en matière de crédit agricole. A ce sujet, les Caisses locales de crédit mutuel, système Raiffeisen, offrent des avantages incontestables. Le rayon d'activité d'une Caisse locale est en général limité à celui du village dans lequel elle a son siège, ceci permet à la Direction de la Caisse de connaître à fonds tous les débiteurs, de les suivre de très près, et d'adapter le crédit aux besoins réels.

Henri BLANC

Secrétaire agricole vaudois.

Le mouvement raiffeiseniste suisse

poursuit sa marche en avant

Dans notre dernière chronique, nous avons démontré que la grande activité propagandiste qui a été déployée au cours de la première partie de l'hiver, avait entraîné la constitution de nombreuses Caisses Raiffeisen dans plusieurs cantons.

Cette marche progressive de notre mouvement s'est poursuivie encore durant les premiers mois de l'année courante et des succès nouveaux ont été enregistrés.

Encouragés par l'exemple d'autres Caisses florissantes du voisinage, des hommes de cœur et de volonté ont pris encore dans plusieurs villages l'initiative de convoquer une conférence publique pour donner l'occasion à la population d'entendre un exposé sur la question particulièrement actuelle du crédit rural, et pour préparer, cas échéant, la constitution d'une Caisse Raiffeisen dans le village. Pour ces conférences, on fait appel à l'Union Suisse qui délègue gratuitement des conférenciers possédant bien la question, et capables de donner aussi tous les renseignements et précisions utiles qui pourraient être demandés par les assistants; car une place étendue est toujours réservée à la libre discussion dans ces réunions d'orientation. Il est intéressant de constater combien la population rurale montre d'intérêt et d'enthousiasme pour l'idée de Raiffeisen, lorsque l'occasion lui est donnée d'en approfondir le sens et la portée, et il est excessivement rare qu'une semblable réunion d'orientation ne soit pas suivie de la constitution d'une nouvelle Caisse.

Dans l'Oberland-Bernois, le mouvement se répand de rapide façon, et un jour viendra certainement où chaque village aura sa Caisse Raiffeisen. Aux six Caisses qui se sont constituées l'an dernier, et qui ont toutes déjà fait de bons débuts, sont venues s'en ajouter cinq autres encore au début de 1932.

A l'issue des conférences données par des représentants de l'Union, des Caisses se sont constituées à Frutigen, à Uetendorf près de Thoune, à Brienz, à Steigwiler et à Wilderswil, l'important village non loin d'Interlaken, dont les Raiffeisenistes se souviennent certainement pour l'avoir traversé l'an dernier, à l'occasion du congrès annuel, en montant à la Schynige-Platte. Il est curieux de constater que ces brillants succès du Raiffeisenisme se sont réalisés en Oberland malgré une opposition ouverte et directe des banques locales qui voient naturellement disparaître pour elles un monopole financier qu'elles n'hésitent pas à proclamer parfois comme un de leurs droits sacrés. Leurs représentants participent généralement, comme co-conférenciers aux conférences d'orientation qui sont données, mais les lances qu'ils rompent pour leur cause à ces occasions ne servent généralement qu'à mieux convaincre les assistants de la valeur des coopératives de crédit, car les arguments qu'ils avancent ne camouflent que trop maladroitement l'intérêt personnel qui les guide. Etant dans l'impossibilité naturelle de méconnaître la valeur des principes Raiffeisenistes et l'importance de ces organisations comme instrument de régularisation du crédit rural, ces op-

posants se bornent seulement à nier l'opportunité et la nécessité de la constitution d'une semblable Caisse en Oberland, étant donné les banques locales qui existent déjà et qui sont à même de répondre aux besoins de crédit de la population. Si les Caisses Raiffeisen ne répondent pas à un vrai besoin de la population, comment explique-t-on alors les nombreuses fondations qui interviennent et le rapide développement qui est enregistré par les Caisses en activité ? A l'heure difficile actuelle, la population rurale a besoin que ceux qui veulent se poser en dirigeants et en bienfaiteurs de la classe rurale fassent preuve d'une meilleure compréhension des besoins de cette dernière et sachent sacrifier aussi sur l'autel de l'intérêt général quelques bénéfices personnels qui peuvent être en jeu.

A Genève, où se débat actuellement la question du désarmement et de la paix mondiale, la population agricole se rend compte aussi que la Caisse Raiffeisen constitue en petit, un admirable instrument de conciliation et de paix sociale. La suppression des zônes a apporté aux paysans genevois une lourde concurrence et les a poussés à s'appuyer davantage les uns les autres et à utiliser tous les moyens qui sont à leur portée pour permettre un travail le plus rationnel possible. Les mauvaises expériences faites auprès de banques citadines ont montré aussi que la campagne pouvait prétendre aujourd'hui à posséder des institutions de crédit qui lui soient propres, des institutions modestes et rustiques, certes, mais robustes et désintéressées. Grâce à l'activité débordante de M. l'abbé Bianchi, rév. curé d'Avusy, 10 Caisses ont été mises sur pieds au cours des cinq dernières années, la plupart sur la rive gauche du Rhône, et maintenant une Caisse est en formation à Meyrin. Or, le mouvement Raiffeiseniste semble vouloir s'implanter aujourd'hui davantage aussi sur la rive droite du Rhône. Le premier pas a été fait déjà à Dardagny, la commune d'origine et le domicile de M. le conseiller d'Etat Desbaillet, le chef du Département de l'Agriculture du canton de Genève. A l'issue d'une conférence donnée par M. Heuberger, secrétaire de l'Union, M. Desbaillet recommanda chaudement les Caisses Raiffeisen, et il fut également le premier à apposer sa signature sur le bulletin d'adhésion à la Caisse, qui s'est constituée ensuite, et qui a déjà commencé brillamment son activité le 1er février dernier.

Dans le canton de Fribourg, le mouvement progresse aussi. Entraîné par l'exemple de la commune voisine de Bouloz, où une Caisse Raiffeisen s'était constituée en décembre dernier, le village de Porsel vient d'être doté à son tour d'une semblable coopérative de crédit.

On nous informe aussi que M. l'abbé Raemy, le très distingué et actif pionnier Raiffeiseniste fribourgeois a donné également une conférence en vue de la fondation d'une nouvelle Caisse à Semsales.

Argovie qui figure au palmarès de l'an dernier, par trois nouvelles fondations, en enregistre déjà de nouveau deux pour 1932, ce qui porte ainsi à 65 le nombre total des Caisses. A la suite de conférences de représentants de l'Union, des Caisses viennent encore de se constituer à Oberentfelden.

Dans son ensemble, le canton de Zurich a toujours été quelque peu réfractaire à l'idée Raiffeiseniste. Cette dernière s'y infiltre cependant aujourd'hui avec persistance, et le nombre des adhérents à l'idée du coopératisme dans le domaine du crédit rural devient de plus en plus considérable. Une Caisse vient de se constituer ainsi dernièrement à Oberembrach, et l'on peut admettre dès maintenant que cette fondation sera suivie par d'autres.

Ce que nous disions plus haut pour le canton de Zurich s'adapte aussi pour le canton de Neuchâtel. L'idée Raiffeiseniste s'est considérablement répandue ces dernières années dans ce canton où les Caisses Raiffeisen seraient particulièrement nécessaires vu l'insuffisance d'établissements bancaires à même de traiter avantageusement les opérations dépendant du crédit rural d'exploitation. Tout dernièrement encore, sur l'invitation de la Société d'agriculture du district du Locle, M. Heuberger, secrétaire de l'Union a fait une conférence sur la question, à l'occasion de l'assemblée générale de la dite société, à La Chaux-du-Milieu. Jusqu'à ce jour cependant des résultats positifs n'ont pas été obtenus encore.

***

Dès le commencement de l'année, les comptes ont commencé à affluer à l'Union, avec le bilan déjà approuvés par les Comités, et prêts à être présentés à l'assemblée générale. Comme habituellement ces comptes sont examinés encore par l'Union, qui prend également à cette occasion toutes les données utiles pour la publication de la tabelle-statistique, et qui les retourne ensuite avec quelques critiques ou appréciations générales.

On peut constater, cette année encore, que MM. les caissiers font preuve d'une louable diligence et d'un soin tout particulier lors de l'établissement des comptes.

Des 533 Caisses que comptait l'Union au 31 décembre 1931, 376 nous avaient déjà remis leurs comptes à fin février.

D'une manière générale, et malgré la crise actuelle, des progrès réjouissants ont de nouveau été enregistrés. Si les chiffres d'affaires sont en général assez semblables à ceux enregistrés l'an dernier, les dépôts confiés accusent presque partout de réjouissants progrès. Il y a là un indice manifeste de la confiance dont jouissent nos Caisses qui excluent toute spéculation et qui n'effectuent des prêts que dans le village contre tre garanties sûres et toujours facilement contrôlables. Les avatars de certains établissements financiers ont mis particulièrement en valeur les principes de Raiffeisen et le caractère de nos Caisses rurales. Les bénéfices réalisés ont permis cette année encore, après couverture des modestes frais d'administration, un apport normal aux réserves comme prime pour les risques de l'exploitation. La difficulté de pouvoir placer avantageusement les disponibilités doit inciter les Caisses a bien adapter leurs taux-créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.

Nos mutualités de crédit,

instruments de régénération économique et sociale

Dans notre pays démocratique, où, suivant un mot fameux, l'égalité règne sans toujours gouverner et se montre d'autant plus ombrageuse sur les principes qu'elle fait parfois trop bon marché des réalités, les Raiffeisenistes ont voulu, dans la mesure du possible, donner au labeur courageux l'égalité devant le crédit. Au rebours des réformateurs extrêmes, qui vont décriant le capital sans merci et conjurant sa ruine dernière, sans préoccupation des lendemains, ils veulent assouplir ce capital nécessaire, le plier à des usages nouveaux, le canaliser en des irrigations bienfaisantes pour fertiliser de petits champs d'action. Grâce à nos mutualités, on peut affirmer que le crédit aspire à descendre, et du même coup on rend possible l'ascension laborieuse du cultivateur et de l'artisan, qui, forts de leur travail et de leur union, aspirent à monter.

Une définition de nos mutualités de crédits qui m'a toujours plu, qu'on aurait dû adopter dans nos statuts normaux,

c'est celle de : « **Une association de travailleurs honnêtes** », pour bien indiquer que le travail et l'honnêteté peuvent devenir ainsi la « **triomphante marque de fabrique** » de nos institutions. Cette formule brève et fière recelle bien des enseignements.

Qu'on mette un homme de conscience et de devoir aux prises avec lui-même par le prêt individuel qu'on lui consent dans une affectation définie; que ce débiteur soit ainsi constitué créancier de son propre travail, seul répondant définitif de sa dette: c'est déjà, sans conteste, créer à son profit, la plus grande des contraintes morales, comme la plus active des excitations aux entreprises productives. Mais la Caisse Raiffeisen va plus loin. Avec elle, cet homme, dans un même cercle de personnes qu'il connait et dont il est connu, emprunte et prête tour à tour, débiteur aujourd'hui et créancier demain. Appliqué à pousser jusqu'au scrupule le soin de faire fructifier et de rendre ponctuellement ce qu'il a reçu, il est en même temps intéressé à suivre l'emploi voisin de ce qu'il a indirectement confié. Il se rapproche étroitement de ceux qui deviennent ainsi ses emprunteurs ou ses banquiers alternatifs, publiquement responsable de ses négligences et solidaire des leurs. On a ainsi accumulé près de lui, comme par un complot salutaire, tous les mobiles, grands et petits, qui condamnent à la probité et enchaînent à l'effort.

Cet avantage ne va pas seul. La puissance de la mutualité matérielle, en lui procurant les moyens d'agir, d'étendre son action, de produire davantage et mieux, lui apporte, par surcroît, une révélation: elle lui fait comprendre et saisir au vif une autre force, celle de l'association; non pas cette association vaine, dispendieuse, dont le but est l'amusement continuel et qui constitue une plaie de notre époque; ni cette association qui qui se dépense en parade et s'évanouit en paroles sonores et vides; mais l'association de volontés et d'actes, tendue à un but précis et humanitaire, et qui ramassant en un faisceau des forces éparses, multiplie ces forces les une par les autres dans une unité dont le coëfficient seul a changé.

En haut lieu, on ne sait pas toujours apprécier les services de nos mutualités. Mais convaincus que nos efforts ne tendent qu'au bien public, nous continuerons de travailler pour le rayonnement de l'idée qui nous est chère. En créant ces caisses d'affranchissement pécuniaire et moral, nous portons des coups droits à nos trop longues routines d'isolement et nous ouvrons de véritables écoles d'initiative collective. Et le jour où toutes nos communes rurales seront dotées de nos institutions, un souffle de régénération économique et sociale passera sur nos campagnes.

L'agriculteur, secondé par le crédit et par l'instruction, pourra mieux produire, placer ses produits plus avantageusement et verra sa situation s'améliorer constamment. On reviendra à la terre. La jeunesse des champs pourra s'utiliser avantageusement et comprendra que son intérêt est de rester au pays.

L'émigration dans les villes diminuera. Les classes aisées elles-mêmes, en présence de la baisse persistante des revenus seront forcées de ne plus dédaigner la terre. Elles y trouveront un excellent emploi de leurs capitaux, dont l'émigration diminuera de même. L'esprit de solidarité se développera. Il accomplira son œuvre de rapprochement et de paix. Nos paysans trouveront dans nos institutions un rempart contre les utopies dangereuses. Ce sera l'aube d'une ère nouvelle qui montrera à nos agriculteurs les perspectives d'un avenir meilleur, et qui avec la prospérité de l'agriculture, contribuera puissamment à augmenter la prospérité, la force et la grandeur de notre patrie.

V. R.

Le malaise économique

C'est là un terme qui revient souvent dans nos journaux, trop souvent même, en des temps où l'optimisme est nécessaire pour remonter le courant. Certes, il existe, ce malaise, et nous en avons tous les jours des preuves visibles. Le ralentissement des affaires, le chômage, les plaintes nombreuses des commerçants nous le rappellent sans cesse. Mais peut-être cherchons-nous trop à le voir. Nous oublions que notre pays est encore privilégié et que tout a une fin. Si pénible soit-elle, une crise assainit toujours le marché économique du monde. L'industrialisation à outrance et l'emploi des moyens de production les plus scientifiques ont rompu l'équilibre de l'offre et de la demande. Je ne crois pas que ce soit pourtant là que réside la plus grande cause du mal. Nous souffrons avant tout d'une crise de confiance.

Preuve en est certains phénomènes peu reluisants. Tandis que dans notre continent, des milliers d'êtres crient la faim, dans d'autres parties du monde on préfère détruire les récoltes que de laisser tomber les prix. Que la grande finance nous donne d'un fait semblable, une explication plausible, peu importe, il y a là, à l'œuvre, un monstrueux égoïsme.

Au point de vue politique, on peut faire les mêmes constatations. L'atmosphère est pleine de méfiance. Le journaliste Gigon signalait au début de l'année comme un danger le développement exagéré de la diplomatie secrète. Le travail au grand jour n'est plus qu'un travail de surface. L'essentiel se fait dans l'ombre, car on a peur de rendre publique la plupart des décisions.

Une telle méthode aboutit infailliblement à la négation de tout.

Celui qui signe un traité ne se demande peut-être pas s'il a l'intention de tenir ses engagements. Dans le commerce, l'acheteur se hâte d'entrer en possession d'un objet, sans se soucier beaucoup de la manière dont il paiera. La vente dite « à tempérament » encourage d'ailleurs cette tendance. On vit passablement d'illusions, à un niveau en général supérieur à celui qui doit être le sien.

Tout cela détruit la confiance. Qui donc maintenant se fie aux apparences dans un monde accoutumé à montrer double face ? Qu'un gouvernement parle de paix ? On croit que c'est pour masquer des préparatifs de guerre. Qu'un homme se promène dans une luxueuse automobile ? Il se trouvera bien quelqu'un pour dire qu'elle n'est pas payée.

Il est évidemment facile de faire des constatations pessimistes. Mais le remède, où est-il ? Que préconiser pour remettre de l'équilibre dans un monde désaxé ?

Chacun connait la solution. Les politiciens comme les moralistes l'ont indiquée plus d'une fois: « Rendre la confiance à ceux qui ne l'ont plus ». Les moyens à employer ? Voilà certainement quelque chose de plus complexe. Ce n'est pas nous qui les indiquerons.

Ce que je tiens pour ma part à faire ressortir, c'est la merveille sociale que représentent nos Caisses Raiffeisen. Au milieu du déséquilibre actuel et de la crise de confiance, elles réalisent une œuvre de reconstruction économique et morale, par le maintien et le développement des qualités qui ont toujours fait la force de notre peuple. Par le travail, l'épargne et la confiance réciproque, les individus comme les nations marchent vers le progrès. Le marasme actuel nous rappelle cette vérité, et met ainsi à l'honneur nos petites institutions de crédit rural.

P. CHAUDET.

Un âne qui travaille est une majesté à côté de l'homme fainéant.

Charles Wagner.

Situation économique et financière

La nouvelle année ne débute pas sous des auspices particulièrement heureux. La situation politique et économique mondiale reste tendue, et la crise déprimante ne fait que prendre de plus en plus d'envergure en largeur et en profondeur. Les tentatives d'une entente internationale capable d'améliorer la situation générale — et nous pensons ici en premier lieu à la suppression des dettes de guerre — sont toujours entravées par un nationalisme outrancier, par un manque d'esprit de conciliation et aussi par les soucis financiers des Etats qui jugent avoir un droit à des réparations de guerre. Si l'on ajoute à cet état d'esprit d'ambiance qui se dégage des mesures rigoureuses que prennent les différentes nations pour défendre leur économie intérieure et les véritables murailles douanières qui se dressent de plus en plus entre les pays, on ne peut entrevoir encore dans un avenir prochain une amélioration économique et financière générale.

Dans le chaos universel, la Suisse fait cependant encore assez bonne figure, malgré la dépression générale dont elle supporte aussi logiquement les répercussions. Nous aurions donc tort de nous laisser aller à un pessimisme défaitiste, dont les conséquences sont toujours néfastes. Pendant que l'Allemagne, par exemple, compte plus de 6 millions de chômeurs pour une population de 60 millions d'âmes, notre pays ne compte actuellement que 50,000 chômeurs, chiffre considérable, certainement, mais qui n'atteint pourtant que la moitié de celui qui a été enregistré en 1922. En ce qui concerne nos finances et notre change, nous sommes aussi incontestablement dans une situation privilégiée, et nous en trouvons une documentation expressive dans la belle confiance que nous témoigne l'étranger en dérivant sur nous le flot de ses disponibilités.

Il est fort curieux de constater aussi qu'alors que l'obtention du crédit constitue aujourd'hui un des gros soucis de la plupart des Etats étrangers, c'est exactement le contraire qui se produit en Suisse, où l'on a aujourd'hui de plus en plus de peine à placer de façon sûre et quelque peu lucrative, les disponibilités qui deviennent toujours plus importantes partout. La pléthore d'argent n'a fait qu'augmenter encore dès le 1er janvier, ce qui est le résultat d'une part de l'afflux de nouveaux capitaux de l'étranger, et d'autre part aussi, de l'amoncellement de disponibilités inutilisées par le commerce et l'industrie. Le fait que la plupart des placements sont à court terme et à côté de cela aussi, la crise de confiance déplacée en général qui s'est manifestée dans notre pays ont obligé les établissements bancaires à conserver une très forte liquidité, soit des réserves de capitaux constamment disponibles. Tous ces facteurs contribuent nécessairement à donner au marché une situation anormale et à accentuer la baisse générale du loyer de l'argent à court terme. Réciproquement, les banques ne se bonifient presque plus d'intérêt et les disponibilités en compte de virement à la Banque Nationale Suisse se meuvent constamment au-dessus de 1.110 millions de francs, donc à un niveau trois à quatre fois supérieur à celui du printemps 1931; niveau que l'on considérait pourtant à cette époque comme très élevé. D'autre part, la circulation des billets de banque atteint par moment jusqu'à 1 milliard et demi de francs; fait qui montre que le billet suisse est thésaurisé à l'étranger et aussi malheureusement en Suisse même. Les réserves d'or auprès de la Banque Nationale se sont augmentées et atteignent environ 2,4 milliards de francs, ce qui couvre donc presque intégralement les billets en circulation et les dépôts en compte de virements.

Tout comme sur le marché monétaire, on enregistre aussi une nouvelle tendance à la baisse sur le marché des capitaux. Aussi la Confédération Suisse s'hasarde-t-elle à adopter pour son emprunt actuel de conversion de 150 millions de francs, le taux de 3 et demi pour cent, qui n'avait pas été enregistré depuis plus de 30 ans; il est vrai que sur la base du cours d'émission et des nombreuses chances de tirage, le nouvel emprunt offrira néanmoins un apport moyen de quatre pour cent, soit un rendement correspondant à celui que produisent actuellement, sur la base de la cote en bourse, les fonds publics suisses de premier choix.

Dans les Banques Cantonales, le taux payé pour les obligations et bons de caisse se meut entre le 3 et demi et le 4 pour cent; certains établissements n'acceptent cependant à ces taux que des montants limités. Seuls quelques rares instituts bancaires, qui de tout temps se sont caractérisés par les taux élevés qu'ils appliquent, trouvent encore aujourd'hui opportun ou nécessaire, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de rechercher ici, à draîner des capitaux en offrant 4 et quart et même 4 et demi pour cent. Presque sur toute la ligne, le taux de la caisse d'épargne a subi une réduction allant de un quart à un demi pour cent, ce qui fait que le taux actuellement appliqué est de 3 et demi pour cent; certaines Banques Cantonales sont descendues cependant déjà à 3 et quart et même à 3 pour cent, et vont même jusqu'à cesser le service des intérêts pour les placements dépassant fr. 10,000. Quant aux dépôts en compte courant de la clientèle privée, ils ne reçoivent aujourd'hui qu'un intérêt de 2 à 2 et demi pour cent. On comprend que ces taux dérisoires et à côté de cela les dividendes provoquants de 8 pour cent et davantage que distribuent encore certaines banques, même des instituts locaux, incitent certains milieux à réclamer âprement une réduction des taux-débiteurs. Pour les prêts hypothécaires en premier rang, le type 4 et demi pour cent est en vigueur aujourd'hui dans la plupart des cantons pendant que le 5 pour cent est encore appliqué souvent pour les titres de rangs postérieurs.

Comme un dénouement de l'enchevêtrement politique et économique mondial ne peut guère être espéré dans un avenir rapproché, on peut en déduire que l'abondance monétaire actuelle persistera encore durant un certain temps. Dans ces conditions, les Caisses Raiffeisen peuvent maintenant fixer leurs taux pour l'année courante en veillant tout spécialement à cette occasion à bien adapter leurs taux-créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent. C'est là une nécessité sur laquelle nous ne saurions assez insister aujourd'hui. Vis-à-vis des débiteurs, une réduction pourra aussi intervenir; réduction dont les Comités détermineront l'envergure après avoir établi le budget de l'année dans lequel ils auront prévu comme habituellement une prime suffisante pour les risques (apport au fonds de réserve). Des taux avantageux ne pourront être appliqués aux sociétaires, même malgré une adaptation la plus stricte des principes désintéressés qui caractérisent l'administration de nos Caisses rurales que si l'on a soin de toujours adapter soigneusement les taux-créanciers aux exigences du marché général, ce dont certaines Caisses semblent souvent ne pas se rendre suffisamment compte.

Une Caisse Raiffeisen ne bonifiera pas aujourd'hui plus de 3 pour cent en compte-courant créancier. En caisse d'épargne, un taux de 3 et demi pour cent (3 trois quarts pour cent au maximum) peut être adopté pendant que le 4 pour cent sera la limite extrême pour les obligations de 3 à 5 ans de terme. Sur

la base de ces taux-créanciers, une Caisse pourra alors normalement envisager le 4 et demi pour cent pour les prêts hypothécaires en premier rang, le 4 trois quarts pour cent pour les avances en rang secondaire d'hypothèque avec garantie complémentaire, et le 5 pour cent pour les cédules avec cautionnement. Pour les crédits en compte-courant on prélèvera encore à côté de ces taux, la commission usuelle de 1 huitième à un quart pour cent par semestre. Ces taux peuvent être adaptés non seulement pour les affaires nouvelles, mais aux comptes anciens aussi au fur et à mesure des échéances.

Sous la pression des événements, la Caisse Centrale, de son côté, a été aussi dans l'obligation de réduire de un quart pour cent dès le 1er janvier, le taux du compte-courant ordinaire; le taux actuellement appliqué n'en est pas moins encore de 2 à 3 pour cent plus avantageux que celui que reçoit la Caisse Centrale pour ses placements de même nature auprès des banques. Pour les dépôts à terme, la Caisse Centrale bonifie jusqu'à nouvel avis aux Caisses affiliées un taux de 4 pour cent net, à 3-5 ans de terme.

La Loi d'imposition

des personnes morales dans le Canton de Vaud

Dans le numéro de février de l'année dernière du « Messager Raiffeisen », nous avions analysé de façon étendue cette loi qui alors venait d'entrer en vigueur, et nous relevions en particulier, qu'elle semblait bien s'inspirer, dans les termes dont elle était conçue, de la constitution intérieure, et du but que poursuivent les diverses organisations juridiques. Nous mettions particulièrement en relief que les Caisses Raiffeisen étaient imposées d'après un régime juste, et nous n'hésitions pas à citer cette loi en exemple.

Les deux particularités essentielles de la loi sont mises en évidence par les articles 6 et 15, dont nous donnons ci-après le texte intégral, à titre documentaire:

« Article 6. — Les sociétés anonymes, les sociétés en commandites par actions et les sociétés coopératives à but lucratif, sont soumises à un impôt annuel sur le capital et sur le bénéfice net.

« Ne sont pas considérées comme sociétés coopératives à but lucratif: les sociétés coopératives basées sur le principe de la mutualité (société coopérative agricole, de consommation, d'assurance, etc.).

« Article 15. — Les personnes morales, autres que les sociétés anonymes, les sociétés en commandites par actions et les sociétés coopératives à but lucratif, sont imposées comme les personnes physiques, conformément à la loi d'impôt sur la fortune et le produit du travail du 24 janvier 1923.

« Les Caisses de retraites, de secours et autres institutions privées de prévoyance sociale analogues paient l'impôt sur la fortune au taux initial, sans application du taux supplémentaire. L'impôt ne pourra cependant pas dépasser ce qui serait dû, en appliquant le taux usuel de progression, sur la fortune réduite de dix fois le montant des secours ou pensions payés au cours de l'année précédente.

« Les sociétés coopératives sans but lucratif, qui accordent des rabais, escomptes ou ristournes peuvent les déduire du produit du travail jusqu'à concurrence du 5 pour cent du montant sur lequel ces bonifications sont calculées ».

Le premier résultat de la nouvelle loi a été de supprimer l'ancien système d'imposition des personnes morales sous forme de patente sur les sociétés anonymes, procédé arbitraire qui depuis longtemps donnait lieu de toutes parts à de nombreuses réclamations.

Comme typiques organisations à caractère d'utilité publique basées sur le principe de la mutualité, les Caisses Raiffeisen sont donc logiquement imposées comme les personnes physiques, conformément à la loi d'impôt du 24 janvier 1923. Pour elles, la nouvelle loi d'impôt ne semblait devoir rien innover, abstraction faite bien entendu de la suppression totale de la patente pour les sociétés anonymes, dont elles étaient frappées jusqu'ici.

Tout comme précédemment, les Caisses devaient donc payer l'impôt ordinaire à l'Etat et à la commune. La redevance à l'Etat semblait donc se percevoir conformément à la loi d'impôt de 1924 de la façon suivante:

a) sur la fortune, où les éléments suivants entrent en considération: 1° les réserves au 1er janvier, et 2°, les immeubles que la Caisse peut posséder.

b) sur le produit du travail, c'est-à-dire sur le bénéfice net de l'année précédente.

L'impôt sur la fortune se calcule au taux initial fixé par la loi annuelle d'impôt (1.5 o/oo) auquel vient s'ajouter une taxe supplémentaire d'un centime par 500 francs de fortune. Les immeubles sont astreints à un impôt annuel de 10 o/oo de la taxe officielle.

Quant à l'impôt sur le produit du travail, il est imposé comme un capital égal à dix fois son montant.

Or, nous devons constater aujourd'hui que le mode d'application s'écarte de la lettre même de la loi en ce sens que les parts d'affaires versées par les sociétaires sont également imposées comme fortune de la Caisse. N'y a-t-il pas là une anomalie flagrante ? Les parts d'affaires sont pour une Caisse de crédit mutuel un passif ordinaire du bilan et il ne saurait être considéré comme une fortune de la Société ou comme un capital particulier ainsi que c'est le cas pour le capital-actions des sociétés anonymes. On nous allègue que la jurisprudence fiscale admet cette manière de faire. Et cependant nous croyons savoir que certains cantons, pour ne citer par exemple que celui de Lucerne partagent notre point de vue en cette matière. Nous considérons l'imposition des parts d'affaires particulièrement anormale dans le canton de Vaud, parce que dans la lettre même de la loi, et de ce fait, dans l'idée initiale du législateur, cette imposition des parts d'affaires auprès des coopératives rurales à caractère absolument désintéressé était complètement exclue.

Nous relevons ceci sans aucune arrière-pensée. Les Caisses Raiffeisen ne veulent nullement chercher à esquiver une légitime imposition. Elles prétendent seulement à ce que cette dernière s'effectue de façon équitable, en tenant bien compte de leur organisation et du but purement utilitaire et désintéressé qu'elles poursuivent, ainsi que du véritable esprit de la loi.

A titre de renseignements, et afin de faciliter aux Caisses vaudoises l'établissement de leurs déclarations d'impôts, nous donnons ci-après le détail des éléments qui entrent normalement en ligne de compte pour l'établissement de la déclaration d'impôt sur la fortune et le produit du travail.

Nous prenons comme exemple une Caisse ayant fr. 30,263 de réserves; 6,650 francs de parts d'affaires et dont le compte de profits et pertes justifie un bénéfice net de fr. 3.385 francs.

Les éléments qui entrent en ligne de compte pour le calcul de l'impôt se définissent comme suit:

Impôt sur la fortune :

réserves au 1er janvier 1932	Fr. 30,263.—
Capital social au 1er janvier 1932.	» 6,650.—
Fortune nette imposable	» 36,913.—

Produit du travail :

Bénéfice net de l'exercice suivant le compte, de profit et pertes	Fr. 3,385.—

montant des impôts payés durant l'exercice . . .	»	257.—
montant des intérêts payés aux parts sociales . . .	»	258.—
Total	»	3,900.—
à déduire :		
5 % des parts sociales et des réserves ayant payé l'impôt l'année précédente .	»	1,710.—
Produit du travail net imposable	»	2,190.—

Sur la base de la déclaration qui précède, le calcul de l'impôt se présentera alors comme suit:

Fortune : Fr. 36,000.— au taux initial de 1,5 ‰ plus 1 cts. par Fr. 500.— et moins 10 % de réduction sur le montant total de l'impôt	»	71.90
Produit du travail : Fr. 2150 donne un capital imposable (10 X 2150) de Fr. 21500.— au taux initial de 1.5‰ plus 1 cts. par 500.— et moins 10% de réduction sur le montant total de l'impôt	»	37.35
Taxe personnelle . . .	»	6.—
Impôt à l'Etat	»	115.25

Chronique Etrangère

Lettonie

Tout le monde sait que la Lettonie est une petite République, issue de la grande guerre comptant 1,727,000 habitants et sise sur la Baltique. Ce que l'on sait moins, c'est que les coopératives de crédit y sont très prospères et nombreuses. Depuis la proclamation de son indépendance, elle a déjà tenu 4 congrès des sociétés coopératives de crédit. Le dernier a eu lieu le 24 mars 1931. Les cinq dernières années, le crédit mutuel s'est considérablement développé. Du 1er janvier 1925 au 1er janvier 1930, le nombre des Caisses passait de 422 à 605, en même temps que celui des membres, de 107,590 à 195,393. Notons en passant que les membres se recrutent dans toutes les classes de la population, soit pour 51,5 pour cent du total parmi les propriétaires agriculteurs; pour 15,6 pour cent, dans les professions libérales; 3,5 pour cent parmi les ouvriers; 6,5 pour cent, parmi les artisans; 8 pour cent, parmi les commerçants; 4,2 pour cent parmi les propriétaires d'immeubles, etc.

On peut donc dire que la coopération de crédit atteint la moitié de la population totale du pays.

Dans l'intervalle de cinq années, le capital propre des sociétés a passé de 5,1 millions de Lat à 17,6 millions, et le montant des dépôts, de 7,4 millions de Lat, à 32,2 millions. Un Lat = 1 franc suisse environ.

Cependant, malgré l'augmentation considérable du nombre des sociétés et de celui de leurs membres, les disponibilités financières sont encore très inférieures à celles d'avant-guerre. Les bilans actuels n'atteignent que le 58,4 pour cent de ceux de 1914. L'abondance des capitaux qui leur étaient confiés leur permettaient de financer alors toutes sortes d'associations et de seconder l'intensification de l'agriculture. Mais la guerre et l'inflation vinrent anéantir toutes ces entreprises florissantes. Il a fallu tout reprendre à pied d'œuvre et au prix de bien des difficultés, car la confiance était ébranlée et l'esprit d'épargne s'était affaibli considérablement.

Ce qui nous intéresse peut-être davantage, ce sont les questions qui furent débattues au dernier congrès. L'intervention de l'Etat fut l'objet d'importantes discussions. On fut obligé de reconnaître que la politique de crédit par l'Etat n'est pas favorable au développement normal de la mutualité de crédit, et le Congrès dut engager vivement les coopératives de crédit à se libérer peu à peu de l'aide de l'Etat et de la dépendance qui en résulte nécessairement pour elles au détriment de leur autonomie.

Une autre conférence attira l'attention des congressistes sur le rôle des mutualités de crédit dans l'économie nationale. Sur cette question, l'avis fut unanime que les mutualités de crédit devaient être le centre bancaire non seulement de leurs associés pris individuellement, mais aussi de leurs entreprises en commun, qu'elles doivent libérer de l'emprise financière du commerce privé. De là, pour elles, l'obligation de nouer des relations étroites avec les autres coopératives pour les financer, et pour celles-ci la nécessité de confier toutes leurs opérations de crédit aux mutualités de crédit.

Quant à la marche interne des mutualités de crédit, le Congrès recommanda de veiller à la liquidité de l'actif des sections, au renforcement des réserves qui permet de mesurer la vitalité de l'institution (les Caisses Raiffeisen n'échappant pas à cette règle) à la sécurité des prêts, à un judicieux recrutement des membres.

Le congrès s'occupa aussi de la propagande nécessaire au développement de l'épargne surtout parmi la jeunesse, en s'intéressant aux Caisses d'épargne scolaires. En contre partie, les congressistes exprimèrent le vœu qu'un enseignement fut obligatoirement introduit dans les écoles pour préparer les futurs citoyens à la vie coopérative.

Ces données, extraites du rapport de M. Lapinsch, chef du Service de contrôle de la Caisse Centrale de Lettonie, nous permettent de constater que la plupart des directives adoptées par le congrès de Riga, correspondent exactement à celles qu'a toujours recommandées le Bureau de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. L'accord parfait à leur sujet que nous enregistrons dans tous les pays où fleurissent les Caisses Raiffeisen, suffit amplement à en montrer la justesse et la nécessité. V. R.

Nouvelles des Sections

(Correspondances)

CHARRAT (Valais).

Les Charratains ont l'enviable réputation d'être un peuple matinal, actif et travailleur. Cette réputation, ils la méritent jusque dans leurs œuvres sociales, témoin leur Caisse de Crédit Mutuel, qui, du Valais romand, est toujours la première à tenir son assemblée annuelle. Le 30 janvier donc, ses membres étaient convoqués, selon les statuts, pour entendre la lecture des comptes de l'année écoulée, réélire les administrateurs, etc.

A noter qu'un dixième à peine des membres étaient absents, tandis qu'auprès de la caisse maladie, société qui tint son assemblée annuelle immédiatement après celle de la Caisse, un dixième seulement étaient... présents !

Après lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, le président M. H. Cretton, lut un rapport sur la marche de la Caisse, duquel nous avons retenu les chiffres suivants:

Le mouvement général s'est élevé à fr. 535,000 et le bilan atteint le chiffre de 243,000 francs. Les dépôts confiés accusent une augmentation de 30,000 fr. Le Comité a tenu 15 séances et accordé pour 30,000 francs de nouveaux prêts. Cinq nouvelles recrues sont venues accroître l'effectif des membres qui s'approche de la soixantaine. Tel est l'état de la Caisse en sa septième année. Aussi M. Puippe, le représentant de l'Union Suisse et de la Fédération valaisanne a-t-il pu, avec une grande sincérité, exprimer le plaisir que lui causait cette belle assemblée, bien fréquentée et bien préparée, et féliciter les Comités et les membres de la bonne marche et du développement de la Caisse. Puis il fit un pressant appel à l'esprit de bienveillance, de support et d'entr'aide mutuelle, sans quoi les œuvres les plus belles et les plus indispensables sont vouées tôt ou tard à la stérilité et à la décadence.

Après réélection des Comités, l'assemblée a été clôturée par la distribution de l'intérêt de la part d'affaires.

***

VEYSONNAZ (Valais).

Notre Caisse de Crédit Mutuel a tenu dimanche 31 janvier son assemblée. Tous les membres étaient présents ainsi que, comme toujours, notre cher rév. curé. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président M. Louis Praz, lut son rapport annuel. Puis le caissier, M. Henri Delèze fit un exposé détaillé des opérations de la Caisse. C'est

au tour de M. Salamolard, porte-parole du Conseil de surveillance, d'exprimer les remarques de cet organe. Les comptes sont ensuite approuvés à l'unanimité.

Notre Caisse rend aujourd'hui à ses membres les services qu'ils sont en droit d'attendre d'elle. Elle va même plus loin, et en 1931, elle a pu, grâce à la générosité de la Caisse Centrale, accorder un important crédit de 50,000 francs à la commune pour lui permettre de faire les avances exigées par la loi pour la construction de la route. C'est là un fait digne d'être rappelé, et nous pouvons affirmer avec fierté, que la Caisse Raiffeisen de Veysonnaz, en activité depuis sept ans seulement, contribue beaucoup au développement général de notre commune.

Durant l'année 1931, le Comité de direction a tenu 16 séances. Il s'est prononcé sur 14 demandes de prêts sur cédule et une en compte-courant. Il a admis trois nouveaux sociétaires dont le nombre est actuellement de 55. Le mouvement général a été de fr. 222,750,80; le chiffre du bilan ascende à 111 mille 905 fr. 10; il est en augmentation de 30,000 francs sur 1930.

M. Puippe, délégué de l'Union Suisse et de la Fédération Valaisanne nous adresse ensuite quelques paroles. Il nous met fort justement en garde contre l'esprit de critique et de jalousie, les rivalités de familles et de clans, qui trop souvent, dans nos villages, sont un ver rongeur des meilleures œuvres sociales. «Vos œuvres seront dans quarante ans, soixante ans, ce que vous les faites aujourd'hui, et vos enfants vous en remercieront dans la mesure où vous les aurez éditiées dans un véritable esprit de concorde et de fraternelle collaboration».

Ces paroles furent soulignées par M. le curé, et un enfant de la commune, l'instituteur Bonvin, formula encore quelques judicieuses observations sur quelques œuvres de progrès en voie de réalisation.

Après la distribution de l'intérêt de la part d'affaire, chacun s'en retourna, emportant sans doute, le meilleur souvenir de cette assemblée.

***

SURPIERRE (Fribourg).

Le 31 janvier, cette Caisse a eu sa vingt-cinquième assemblée générale en vue de l'approbation des comptes et du bilan pour 1931. Les participants très nombreux, plus que par le passé, furent vivement intéressés des rapports que leur lurent M. le président du Comité de direction et M. le président du Conseil de surveillance. Le caissier y ajouta le sien, plus objectif, plus circonstancié, ayant fait toutes les opérations financières de l'année, en plein accord avec les organes dirigeants. Comme ces années passées, les comptes et le bilan détaillés avaient été imprimés et distribués aux sociétaires sept jours avant l'assemblée. Ils se présentaient avec dignité, imprimés sur du beau papier et avec une couverture de fête pour marquer les 25 ans d'existence de la Caisse, fondée le 19 mai 1907. Que disent ces comptes? Que le chiffre d'affaires a été de 556,191 francs pour l'année écoulée. Que dit le bilan?... Qu'il est de 770,612 fr. 75, supérieur de 52,678 fr. 20 à celui de 1930. Que dit le compte de profits et pertes?... Que les recettes ont été normales, que les dépenses ont été minimes, par le fait que les organes dirigeants et le caissier ont exercé leurs fonctions à titre gratuit; à ce même titre, ils les exercent depuis 25 ans. Et le bénéfice?... Il a été de 5,341 fr. 45. Dans son rapport, le caissier a démontré que l'actif du bilan était de tout repos pour couvrir le passif, constitué par 664,552 fr. de dépôts d'épargne, et par 48,423 fr. de dépôts en comptes-courants à vue.

La Caisse d'Epargne Raiffeisen de Surpierre peut regarder l'avenir avec confiance, bien que la crise économique mondiale l'assombrisse de jour en jour. Elle a de grosses disponibilités, un actif robuste, et des fonds de réserve atteignant la somme de 55,000 francs. Plus encore, en date du 8 mai prochain, elle projette une fête familière pour marquer ses 25 ans d'existence, au cours desquels elle a eu un roulement dépassant 15 millions de francs comme en fait foi une statistique jointe aux comptes de l'année 1931. Cette fête, ses membres sociétaires la souhaitent; elle mettra à l'honneur ceux qui ont été à la tâche; elle affermira leur belle œuvre sociale. Bien organisée selon un programme déjà élaboré, elle laissera à tous ceux qui y prendront part le meilleur des souvenirs.

***

RIVAZ (Vaud).

Le 23 janvier, une assemblée générale nombreuse a pris connaissance des résultats du onzième exercice de la Caisse de Crédit Mutuel de Rivaz. En voici quelques chiffres:

Le nombre des membres a passé de 34 à 38. Il y a eu dans le courant de l'année 700 opérations de caisse. Le total des dépôts a augmenté de 100,000 fr. environ, avec 220 comptes ouverts. Le chiffre du bilan ascende à 314,783,96 fr. contre 214,039,29 fr. en 1930. Le mouvement général a passé de 636,031,99 francs en 1930 à 1,056,757,52 fr. en 1931.

Cette augmentation de tous les postes est réjouissante à noter. Si elle est un signe des temps, par le fait de l'afflux des capitaux un peu partout, elle montre aussi que la Caisse est appréciée par les services qu'elle rend.

C'est ce qu'a souligné dans son rapport M. Robert Chevalley, le dévoué président. P. C.

***

MORLON (Fribourg).

L'année 1931 fut franchement mauvaise pour notre Caisse de Crédit Mutuel: Au mois d'avril, après quelques jours de maladie, la mort lui ravissait son président, M. Currat, inspecteur scolaire distingué, qui dès le début administrait avec soin l'institution dont il comprenait le rôle éducatif, social et moralisateur. Puis, le 1er juillet, au cours d'un orage, la foudre terrassait à cent mètres de sa ferme, son jeune secrétaire, M. Alexandre Scyboz, âgé de 36 ans seulement. Avec M. Alexandre Scyboz a disparu soudainement une des personnalités les plus marquantes de la commune. Par ses études supérieures, par son travail assidu, par son grand cœur, il donnait à ses concitoyens les plus vastes espoirs.

Après avoir honoré la mémoire des deux disparus, l'assemblée générale des membres de la Caisse eut à procéder à leur remplacement et à approuver les comptes de l'exercice.

Le mouvement général atteint le chiffre de 729,000 francs. La balance du bilan s'élève à 494,930 francs, et le bénéfice de l'exercice est de 1,774 fr. 90.

Ces résultats, qu'on peut appeler beaux puisque la population que dessert la Caisse ne compte que 359 habitants, prouvent l'esprit de solidarité qui anime tous les sociétaires.

L'ordre du jour étant liquidé, M. Constant Gremaud, le nouveau président, ancien député, clôtura la séance en remerciant ses collègues de l'administration pour le travail accompli dans l'obscurité, et tous les membres d'être accourus au complet, sauf deux malades!

***

AVRY-DEVANT-PONT (Fribourg).

Notre Caisse ne compte que deux ans d'existence, mais déjà elle est pleine de vie et d'espérance, et d'une activité telle que personne n'aurait osé soupçonner à son début. La «Caissette», comme on l'appelait autrefois, est devenue une institution importante pour la paroisse, du moment que, cette fois, elle a gagné la confiance des meilleurs. La preuve? Nous l'avons dans l'enthousiasme de l'assemblée d'aujourd'hui et dans les comptes de 1931.

M. Félicien Fragnière, président du Co-Comité de direction, ouvre la séance et donne la parole au caissier M. l'abbé Berset, rév. chapelin, pour la présentation des comptes.

Le compte pour 1931 donne une nouvelle preuve de la confiance que la population accorde aux Caisses de Crédit Mutuel. Durant ce dernier exercice, les créanciers ont confié à notre Caisse la somme de 81,449 fr.; les titulaires des comptes-courants ont versé 69,425 francs. Le chiffre total d'affaires a été de fr. 317,380.

On entend dire parfois, que les chiffres n'ont pas le don d'intéresser le paysan. Une fois qu'il a mesuré ses terres et compté son bétail, il n'en demande pas davantage. C'est faux. Il suffit qu'on se mette à sa portée pour qu'il s'intéresse à des comptes même un peu compliqués. Nous l'avons observé dans la présente assemblée: pendant que le caissier parlait, tous les yeux étaient braqués sur lui. Pourquoi le bilan? Comment fait-on un bilan? Ces deux questions résolues, l'orateur dresse le tableau du bilan, qui indique fr. 149,844,55 à l'actif et 149 mille 844 fr. 55 au passif; il n'est pas nécessaire d'être né malin pour faire un bilan, tant la chose leur paraît simple et facile. Les auditeurs sont étonnés d'avoir si bien saisi, et le caissier est plus heureux encore d'avoir été compris. Contre les chiffres, d'ailleurs déjà contrôlés par le Comité de direction, le Conseil de surveillance et le Bureau de St-Gall, il n'y a rien à dire, aussi l'approbation est-elle votée à mains levées, et à l'unanimité.

Nous entendons ensuite un excellent rapport de notre président, M. Félicien

Fragnière, sur le travail des dirigeants et la marche de la Caisse en 1931. Nous y relevons quelques conseils à l'adresse des débiteurs, en particulier, et de tous les membres, en général. Il fait ressortir aussi certains articles des statuts et du règlement concernant les cautions, fait appel à tous les membres en les priant de s'aider mutuellement afin de mériter la divine protection.

Il est procédé de suite aux élections.

La parole est donnée à M. François Gachoud, vice-président du Conseil de surveillance et syndic de Villars d'Avry. Dans un rapport bref, mais plein de bon sens, il fait ressortir la bonne entente qui a toujours régné entre le Comité et le Conseil. « Je ne peux que louer, dit-il, la bonne harmonie et l'excellent esprit qui ont présidé à nos délibérations.... Dans toutes les affaires traitées nous avons toujours visé à concilier les intérêts particuliers avec les intérêts de la Caisse ».

Une dernière fois, le caissier prend la parole pour adresser à l'assemblée quelques conseils pratiques, tirés de sa longue expérience. Puis il engage les sociétaires à se montrer courageux et fermes en face de la crise, par un travail intelligent, une sage économie et la fidélité à Dieu, source de toute bénédiction.

Dieu a béni notre œuvre, parce que l'intention des promoteurs était droite et charitable: venir en aide aux petits en quête de crédit. A l'avenir nous nous efforcerons de mériter encore la protection divine en faisant le plus de bien possible.

Communications du Bureau de l'Union

Emprunt fédéral 3 ½ %

Le Conseil fédéral a décidé d'émettre un emprunt 3 ½ pour cent de Fr. 150.000.000 destiné à la conversion partielle ou au remboursement de l'emprunt fédéral 4 pour cent de 200 millions émis en 1922, venant à échéance le 1er avril prochain. Sur ce premier montant le Département fédéral des finances s'est réservé 25 millions pour l'Administration fédérale, de sorte qu'il de reste que 135 millions à la disposition du public. Les demandes de conversion et les souscriptions contre espèces sont reçues du 29 février au 7 mars. Le cours d'émission est fixé à 93,40 pour cent plus 0,60 pour cent de timbre fédéral, soit 94 pour cent au total. Tout porteur de titres 4 pour cent précités, qui en demandera le conversion en obligations 3 ½ pour cent du nouvel emprunt, recevra une soulte en espèces de 60 fr. par mille francs de capital converti. Le remboursement de l'emprunt aura lieu au pair à partir de 1955 par voie de tirages annuels. Tenu compte du cours d'émission, le nouveau titre procure un rendement annuel de 4 pour cent. Les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux type 4 pour cent, étant cotées sensiblement au-dessus du pair, leur rendement, de ce fait, n'est que de 3 ¾ pour cent environ. Il s'en suit qu'en raison également de l'abondance d'argent qui règne actuellement, ce nouvel emprunt ne manquera pas d'être assuré d'un bon succès.

***

Déclaration concernant l'imposition du capital social et de l'intérêt des parts d'affaires

Comme habituellement, les Caisses recevront directement de Berne, le formulaire utile pour cette déclaration. MM. les caissiers voudront bien le remplir et le retourner promptement à l'Administration fédérale des contributions, à Berne.

Nous rappelons encore spécialement que conformément à l'article 33 du « Guide concernant les droits de timbres fédéraux », les Caisses Raiffeisen sont dispensées de l'envoi d'une copie de bilan que réclame le formulaire.

Le montant de ce droit de timbre est à verser également directement à Berne.

***

Petit formulaire de bilan pour les autorités fiscales

Nous invitons les Caisses à ne pas joindre à leurs déclarations d'impôts le bilan et le compte de profits et pertes originaux, mais une copie seulement; l'Union tient des formulaires spéciaux de bilan à l'usage des Caisses dans ce but.

***

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à Messieurs les caissiers que les comptes et le bilan de l'exercice écoulé doivent être déposés à l'Union pour **le 31 mars**, au plus tard.

Pour les Caisses du Valais, de Fribourg, d'Argovie et des Grisons où l'Union fonctionne comme organe légal de révision, ce délai est limité **au 15 mars**, afin de permettre la présentation du rapport aux gouvernements cantonaux.

Les Caisses affiliées qui auraient des difficultés à terminer leurs comptes pour ces dates respectives sont instamment priées d'en informer l'Union en temps utile.

***

Aux Caisses fribourgeoises

Nous rappelons que conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat concernant le contrôle des établissements d'épargne, chaque Caisse est tenue d'établir immédiatement après la clôture des comptes, l'état des titres et créances admises à faire l'objet de la garantie des dépôts d'épargne. Cet état doit être dressé dans le registre ad'hoc que possède chaque Caisse. Il doit être certifié par les signatures du président et du secrétaire.

Ce registre est examiné par l'inspecteur lors de la révision ordinaire. En conséquence, il ne doit être adressé ni au Département des finances ni au Bureau de l'Union.

***

Conservation des comptes et bilan annuels

Les comptes et bilan, avec tous les extraits justificatifs, constituent des documents qui doivent être conservés indéfiniment par les Caisses.

Or, comme nous devons constater maintes fois que ces pièces s'égarent ou se détériorent au cours des années, **nous recommandons vivement aux Caisses de faire relier les comptes annuels en volumes groupant 5 ou 10 exercices.**

Le Bureau de l'Union se charge de faire exécuter à d'avantageuses conditions, ce travail qui ne peut que difficilement être confié à un artisan du voisinage, si l'on veut sauvegarder une discrétion parfaite.

***

MM. les Caissiers

Conservez soigneusement la collection du « Messager Raiffeisen ». Nous vous conseillons de la faire relier chaque année et de la placer dans la petite bibliothèque que chaque Caisse Raiffeisen se doit de posséder.

Vous constituerez ainsi pour vous et pour les membres des Comités une source précieuse de documentation.

Confédération Suisse

Emprunt fédéral 3 ½ %, 1932, de fr. 150.000.000

destiné à la conversion partielle ou au remboursement de l'Emprunt fédéral 4 % 1922, de fr. 200.000.000, échéant le 1er avril 1932

Prix d'émission pour les conversions et les souscriptions contre espèces: 93.40 %, plus timbre fédéral de 0.60 %. — **Rendement: 4** %. — **Remboursement au pair,** par tirages au sort annuels moyennant 30 annuités égales.

Soulte de conversion: Fr. 60.— par fr. 1000.— de capital converti.

Les **demandes de conversion** et les **souscriptions contre espèces** seront reçues du **29 février au 7 mars 1932, à midi,** chez les banques, maisons de banque et caisse d'épargne qui se trouvent indiquées sur le prospectus comme domicile de souscription.

Si les demandes de conversion dépassent le montant de fr. 125,000,000, le Département fédéral des finances réduira d'autant la tranche de fr. 25,000,000 qu'il s'est réservée, de sorte que toute les demandes de conversion pourront être satisfaites jusqu'à concurrence de francs 150,000,000.

Berne et **Bâle,** le 27 février 1932.

Cartel de Banques Suisses. **Union des Banques Cantonales Suisses.**